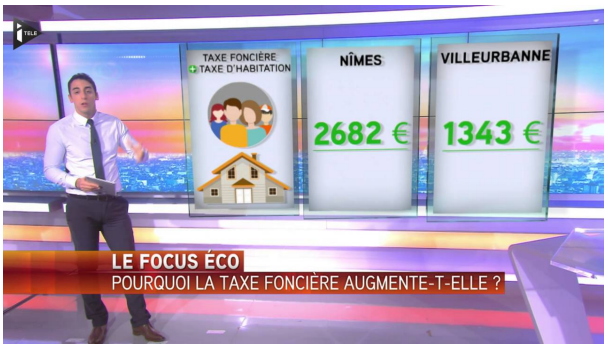
Taxe foncière : augmentation de 14,7% en moyenne entre 2010 et 2015

14/10/2016 à 13h59



Cette hausse sur cinq ans s'explique par deux hausses simultanées qui servent au calcul de la taxe foncière: +7,6% d'augmentation pour la valeur locative du bien et +6,6% d'augmentation du taux de prélèvement fixé par les villes et les départements. Et sur l'année 2016 la taxe foncière augmente de 3,78%. Par ailleurs elle diffère selon les villes: 2.682 euros à Nîmes contre 1.343 euros à Villeurbanne.